



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maires, adjoints au maire et conseillers municipaux

Question écrite n° 123005

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur le cas d'un maire ou d'un élu municipal qui est l'objet d'un accident avec son véhicule personnel alors qu'il se rend à une réunion de commission ou de conseil municipal dans sa commune. Dans cette hypothèse, elle souhaite savoir si la commune, ou le cas échéant l'assureur de la commune, doit indemniser l'intégralité du préjudice subi par l'élu et éventuellement par des tiers, ou si la commune ou son assureur peuvent obliger l'élu municipal à faire procéder en priorité à l'indemnisation par son assurance personnelle.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 123005

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 novembre 2011, page 12446

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)